



Amicale Cyclotourisme Velauxien



Règlement de la Nocturne VTT du 24 mai 2025 départ à 22H00

La nocturne VTT est un rassemblement ouvert au public ne donnant pas lieu à un classement des participants, le départ et la circulation sont libres.

Difficultés des parcours.

Parcours VTT Départ 22h00

- 15 kms (+350m)
- 22 Kms (+470m)
- 27 kms (+600m)

Parcours pédestre : Départ 22h05

- 7 km

Horaires des inscriptions sur place

Ouvertes à partir de 19h00

Clôtures à 21h45 pour tous les participants

REPERAGE DES CIRCUITS VTT

Les circuits sont balisés par balises fluorescentes blanches

REPERAGE DES CIRCUITS MARCHEURS

Circuits sont balisés par balises fluorescentes rouges

RAVITAILLEMENTS

- **Circuits VTT**
1 ravitaillement pour tous les parcours
- **Circuits marcheurs**
Pas de ravitaillement

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE.

Le respect du code de la route doit être respecté par tous les participants.

Les participants se doivent d'obtempérer à toute injonction d'un agent de la force publique.

Pour la bonne renommée des vététistes, il est recommandé de se faire bien voir des autres usagers de la route et de l'espace public en général.

Les participants s'engagent à respecter les autres usagers.

RESPECT DE LA NATURE.

- Ne laissez aucune trace de votre passage.
- Emportez les matières même biodégradables ou restes d'aliments (pensez à ceux qui passeront derrière vous et aux bouleversements de l'écosystème).
- Ne détruisez pas la flore inutilement (la beauté d'une fleur avant de vous séduire lui sert d'abord à se reproduire et profiter aux autres randonneurs) **pas de cueillette, pas de ramassage**, etc...
- Ne troublez pas les animaux, la nature est leur cadre de vie.
- Refermez les barrières (quand vous les avez trouvées fermées) pour éviter la divagation du bétail.
- Respectez les installations agricoles et les propriétés privées.
- Faites attention aux risques d'incendies (pas de cigarettes allumées pendant la marche mais aussi pendant les pauses)
- Laissez vos amis les chiens.....à votre domicile. Même tenus en laisse, ils ne sont pas admis pour des raisons de sécurité.
- La nature peut être dangereuse, chacun se doit d'être vigilant vis-à-vis des autres. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, est responsable celui qui l'a causé par son fait, sa négligence ou son imprudence.
- Restez impérativement sur le chemin ou le sentier indiqué par les organisateurs.
- Ne pas « couper » par les raccourcis sur les sentiers. Ne pas s'approcher des précipices ou des bords de falaise.

SECURITE ET SANTE.

Le participant s'engage à respecter les consignes de sécurité de l'organisateur des bénévoles le représentant.

Les consignes de sécurité affichées doivent être lues avant le départ de Velaux.

Chaque participant inscrit, reçoit une feuille de route, reprenant la liste des villes traversées les numéros des services d'urgence **(18,112)** et de l'organisation.

Les mineurs doivent être accompagnés sur tout le parcours soit par un parent, représentant légal ou encadrant qualifié et le port d'un casque homologué est obligatoire (code de la route). Le nom de l'accompagnateur doit être communiqué aux organisateurs.

Le port du casque est obligatoire pour les vététistes.

Eclairage fixe avant blanc et arrière rouge de très bonne qualité sont obligatoires.

Les marcheurs doivent être équipés de lampe pour cheminer sur les sentiers. Les piles ou accus doivent être en capacité d'alimenter la lampe pendant toute la randonnée (2h00)

En cas de difficulté sur le parcours voire d'abandon, il est demandé au participant d'en aviser les organisateurs. Il est conseillé à chaque participant adulte d'avoir sur lui un téléphone et d'activer la géo localisation.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la

surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Conseils supplémentaires aux Vététistes

- Arrêtez-vous aux ravitaillements pour vous reposer et vous alimenter.
- Maîtrisez votre vitesse, surtout dans les descentes.
- Dépassez avec précaution les autres usagers des chemins.

Tout participant à cette randonnée estime qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et a pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Le participant emprunte les circuits sous sa seule responsabilité et adopte toute mesure de sécurité qui s'impose selon la météo ou les conditions de circulation

Particularités pour les non-licenciés FFCT

a) Pour les non-licenciés FFCT ou absence de licence fédérale.

La personne majeure doit remplir le bulletin d'inscription et atteste sur l'honneur

- Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or et pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question de ce questionnaire et avoir adapté sa pratique sportive à mon état de santé.
- Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.
- Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

b) Pour les personnes mineures non licenciés FFCT :

Le sportif et les personnes exerçant son autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur dont le contenu est défini par l'arrêté du 7 mai 2021 (QS jeunes).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent alors que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte qualifié sur tout le parcours.

Particularités pour les utilisateurs de VAE

Les VAE sont autorisés dans la mesure où le vélo est aux normes (voir fiche sécurité FFCT affichée). **Un VAE débridé n'est plus un VAE.**

Droit à l'image

Le participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître. Ces images seront visibles avec possibilité de copie sur le site du club www.cyclo-velaux.fr .

Condition de remboursement en cas d'annulation

En cas d'inscription sur le site du club, le remboursement de la participation sera soumis à certificat médical

*Le bureau et les bénévoles de l'ACV vous souhaitent une bonne randonnée
et vous remercient de votre présence.*

Les assurances souscrites par le club sont affichées dans le panneau d'affichage sécurité

**Le Président de l'ACV
Jean-Luc CROSA**